



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

SOMMAIRE DU BIR N°36 DU 3 JUILLET 2023

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	2
CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	
DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	4
PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS FAISANT FONCTION D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.....	
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	5
APPEL À CANDIDATURE POUR DES POSTES DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE).....	
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	6
EMPLOIS À POURVOIR À L'UFR STAPS (SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS TYPE 2ND DEGRÉ - RENTRÉE 2023	

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIR n°36 du 3 juillet 2023
Réf : DIPE n°23013

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2022-033 du 23 janvier 2023 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral n° 23-011 du 20 février 2023. Sont désignés comme membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers ; des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

a) Membres titulaires

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Marilyne Remer, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain,
- M. Jérôme Bourne-Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- M. Thierry Dickele, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, DRH,
- M. Etienne Maurau, délégué de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)
- Mme Corinne Benucci, doyenne des IA-IPR,
- Mme Véronique Julien, vice-doyenne des IA-IPR,
- M. Messaoud Laoucheria, doyen des IEN,
- Mme Myriam Mazoyer, vice-doyenne des IEN,
- M. Philippe Grand, proviseur, lycée Ampère, Lyon 2^{ème}
- Mme Dominique Fazeli, proviseure, lycée Edouard Branly, Lyon 5^{ème}
- M. Eric Esvan, principal, collège les Iris, Villeurbanne,
- Mme Isabelle Rongeot, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Christine Guichart, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Yann Buisson, inspecteur de l'éducation nationale,
- Mme Carla Afonso, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Vincent Camet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

b) Membres suppléants

- M. Jean Eric Dreyfus, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Beaulieu, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Jean-Luc Cournac, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Joret, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Serge Mathoux, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. David Lafarge, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Catherine Vercueil Simion, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Sylvie Mortellaro, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Nicolas Bourgeois, proviseur, lycée Jean Monnet, Saint Etienne,
- Mme Christine Witkowski, proviseure LP des métiers Camille Claudel, Lyon 4^{ème},
- Mme Sylvie Cussac, principale, collège Léon Comas, Villars-les-Dombes
- Mme Nora Frahi, principale, collège Jean Monnet, Lyon 2^{ème},
- M. Pierre Ronchail, proviseur, lycée Docteur Charles Mérieux, Lyon 7^{ème},
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- Mme Caroline Sbaffo, adjointe à la directrice des personnels enseignants,
- M. Frédéric Richoux, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- Mme Claudine Gadet, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, chef de bureau, direction des personnels enseignants.
- Mme Angélique Diaz, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Rindala YOUNES (FSU) Lycée Martinière Diderot – Lyon 1 ^{er} (69)	Gwendoline BABIN (FSU) E.E.P.U. Louis Pasteur – Grigny (69)
Laurent SAPEY (FSU) Collège Massenet Fourneyron – Le Chambon-Feugerolles (42)	Estelle TOMASINI (FSU) Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne (42)
Séverine BRELOT (FSU) LP Lycée métier Alexandre Bérard – Ambérieu-en- Bugey (01)	Blandine MEZERETTE (FSU) CIO de Bourg-en-Bresse - Bourg-en-Bresse (01)
Céline PORTEJOIE (FSU) Lycée Saint-Just – Lyon 5 ^{ème} (69)	Éric PEROCHEAU (FSU) Lycée Saint-Exupéry – Bellegarde-sur-Valserine (01)
Damien HUGUET (FSU) Collège Roger Vailland - Poncin (01)	Aline DROUOT (FSU) Lycée Cassin-Verne – Tarare (69)
Cyril LE HENANFF-BERTOUX (FSU) LP Joseph-Marie Jacquard – Oullins (69)	Hervé DUSSERT (FSU) Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (69)
Alfred ZAMI (FSU) Lycée Charlie Chaplin – Décines (69)	Anne-Christine BURLON (FSU) Lycée Colbert – Lyon 8 ^{ème} (69)
Anne BLANCHARD (FSU) Collège Maurice Utrillo – Limas (69)	Gianni-Pietro MURA (FSU) Collège Gilbert Dru – Lyon 3 ^{ème} (69)
Hervé GOLDFARB (FSU) IUT Université Lumière Lyon 2 – Lyon (69)	Sandrine PASINI (FSU) Collège Paul Claudel - Lagnieu (01)
Jérôme DERANCOURT (FSU) Lycée Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Virginie PAYS (FSU) Collège Jean-Claude Ruet – Villié-Morgon (69)
Anne-Claire GAUTHERON (CGT) Collège Val de Saône – Montceaux (01)	Vincent NODIN (CGT) Collège du Pilat – Bourg Argental (42)
Nicolas CHAPHARD (CGT) SEP Lycée François Rabelais – Dardilly (69)	Naslata CHAUFFERA (CGT) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Johnny DURAND (FO) Lycée Paul Painlevé – Oyonnax (01)	Didier BONNETON (FO) Lycée Lalande – Bourg en Bresse (01)
Marc LARCON (FO) Lycée Professionnel Louise Labé – Lyon 7 ^{ème} (69)	David KILIC (FO) SEP lycée Arbez Carme – Bellignat (01)
Christophe PATERNA (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)	Didier GALLANT (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)
Véronique MORISET (SNALC) Lycée Ampère – Lyon 2 ^{ème} (69)	Laurent FREYNET (SNALC) Collège Jean Jaurès – Villeurbanne (69)
Bruno CORNUT (SGEN CFTD) Lycée Albert Camus – Rillieux-la-Pape (69)	Mathilde MANGADO (SGEN CFTD) Collège Paul Eluard – Vénissieux (69)
Laurent STRAUSS (SE UNSA) Lycée Carnot - Roanne (42)	Franck NEEL (SE UNSA) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Marie-Laure FLOREA (SUD) Collège Molière – Lyon 3 ^{ème} (69)	Quélen AUDUC (SUD) Collège Jean Renoir – NEUVILLE SUR SAONE (69)

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS FAISANT FONCTION D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n°36 du 3 juillet 2023

Réf : DE1/DIR

Afin d'assurer la suppléance des proviseurs ou principaux adjoints absents au cours de l'année scolaire ou d'être positionnés sur des postes vacants, la direction de l'encadrement de l'académie de Lyon recherche des « faisant fonction » de personnel de direction.

Cet appel à candidature s'adresse tout particulièrement aux agents souhaitant évoluer vers le métier de personnel de direction en leur permettant d'acquérir une première expérience dans ces fonctions et de développer les compétences attendues. Ces acquis pourront être valorisés dans le cadre de la préparation du concours de personnel de direction ou du recrutement par liste d'aptitude.

Personnels concernés :

- personnels titulaires enseignants des premier et second degrés
- personnels titulaires d'éducation et d'orientation
- attachés d'administration de l'Etat
- personnels de catégorie A CDIés dans des fonctions d'enseignement ou des fonctions administratives.

Conditions d'exercice :

Les personnels « faisant fonction » sont affectés pour une durée déterminée (d'une suppléance de quelques semaines à une affectation sur l'année scolaire) comme adjoint au chef d'établissement dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel. Une fois le remplacement terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation d'origine.

Les personnels « faisant fonction » bénéficient d'un suivi de l'équipe des IA IPR établissements et vie scolaire (IA IPR EVS) au cours de leurs missions.

Les personnels « faisant fonction » restent titulaires de leur poste d'origine et relèvent de leur corps d'origine en matière de gestion administrative et financière. Ils perçoivent toutefois la part « Fonction » de l'indemnité de fonction de responsabilité et de résultat (IF2R), qui varie selon la catégorie financière de l'établissement dans lequel ils effectuent la suppléance.

Si l'IF2R prévue est d'un montant inférieur aux indemnités perçues par l'agent antérieurement à sa désignation pour assurer le remplacement (heures supplémentaires et toutes indemnités confondues), une compensation financière est versée trimestriellement aux agents concernés afin qu'ils ne subissent aucune perte de salaire. Les frais de déplacement supplémentaires générés par la mission sont également pris en charge trimestriellement.

Les missions confiées sont temporaires et provisoires et ne substituent pas aux modalités réglementaires d'accès au corps des personnels de direction.

Modalités de candidature :

Les candidats intéressés sont invités à transmettre par courriel, par la voie hiérarchique, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae, **avant le 14 juillet 2023** au rectorat de l'académie de Lyon – bureau DE 1 (de1-cb@ac-lyon.fr).

Un entretien individuel avec les IA IPR EVS sera proposé aux candidats pour valider leur candidature.

Pour en savoir plus : être personnel de direction

<https://www.education.gouv.fr/etre-personnel-de-direction-6830>

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

APPEL À CANDIDATURE POUR DES POSTES DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE)

BIR n°36 du 3 juillet 2023

Réf : DSDEN 69, Mestafa BENZIDANE, IEN-IO

Vous trouverez en annexe, à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 sur la Métropole Lyonnaise, un document relatif à un appel à candidature pour plusieurs postes de coordonnateur MLDS :

- un mi-temps
- 2 à 3 temps plein **avec spécificité FLE**

Les candidats, titulaires ou non de l'Éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et **au plus tard le 17 juillet 2023**, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône.

Les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement fin août.

Transmission des candidatures à :

L'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation du Rhône
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale
21, rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 67 67
Courriel : ce.ia69-iio@ac-lyon.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

EMPLOIS À POURVOIR À L'UFR STAPS (SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS TYPE 2ND DEGRÉ - RENTRÉE 2023

BIR n°36 du 3 juillet 2023
Réf : UCBL1

PUBLICS :

UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS) – Université Claude Bernard Lyon 1 recrute pour la rentrée 2023 des enseignants contractuels type 2nd degré à temps plein.

PROFIL :

Cf. fiches de poste annexes 1

POSTES À POURVOIR SUR LE CAMPUS LYONTECH LA DOUA :

- 1 temps plein (384HTD) : Anatomie et Physiologie de l'exercice musculaire
- 1 temps plein (384HTD) : Sciences sociales des APS

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature constitué :

- D'un curriculum vitae détaillé ;
- D'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur de l'UFR STAPS ;
- Des justificatifs (diplômes, expériences professionnelles)

doit parvenir **au plus tard le 7 juillet 2023** par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat.staps@univ-lyon1.fr